



NIORT

I N F O R M A T I O N A L A P R E S S E

Coupons sport

Les 12-16 ans, et plus particulièrement ceux dont les familles ont des revenus modestes ou moyens, pratiquent peu de sport au sein d'un club. La Ville leur propose de prendre en charge une partie des frais d'adhésion.

La Ville renouvelle son adhésion au dispositif national des coupons sport, géré par l'Association nationale pour les chèques vacances. Sur le principe des chèques vacances et des chèques déjeuners, les coupons sport sont utilisés comme moyen de paiement auprès des clubs sportifs et permettent de régler les frais d'adhésion lors des inscriptions (valable dans les associations sportives ayant une convention avec l'Agence nationale pour les chèques vacances, ce qui se généralise de plus en plus à Niort).

La Ville achète plein tarif chaque coupon, d'une valeur d'échange de 10 €, 15 € ou 20 €. Elle les revend ensuite aux familles dans la limite de 2 coupons par enfant à moitié prix, soit 5 €, 7,5 € ou 10 €.

Qui est concerné ? Les adolescents de 12 à 16 ans. Le dispositif s'adresse uniquement aux familles dont le quotient familial est compris entre 1 et 6 inclus.

Où et comment acheter les coupons sport ? Munies d'un justificatif de domicile et de quotient familial fourni par la CAF, les familles concernées peuvent acheter des coupons sport à la patinoire, 103 avenue de la Venise verte. Prendre rendez-vous au 05 49 79 11 08 du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.